

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024 – 2025
**** COURS DE QI GONG AVEC AISLING HEAVEY****

* Nom : _____ *Prénom : _____ *Né(e) le : _____

*Adresse : _____

*Tél : _____ *E-mail : _____

Sollicite mon adhésion comme membre de l'association et reconnais avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts (consultables sur le site internet www.atelier-du-qi-gong-vicinois.com ou disponibles sur simple demande par e-mail).

Entourez le ou les cours choisis et le tarif correspondant à votre situation :

TARIFS 2024-2025	Tarif général	Tarif réduit*(1)	Tarif réduit* (2)
Adhésion annuelle obligatoire à rajouter aux tarifs ci-dessous : 13 euros			
QI GONG E MEI : Enseignante : Aisling Heavey Durée du cours : 1h30			
Jeudi -17h-18h30 – Dojo du Parc Maurice Laure -Voisins Bx Tarif du cours à l'année (hors vacances scolaires)	220 € *	187 € *	176 € *
QI GONG DE LA FEMME : Enseignante : Aisling Heavey Durée du cours : 1h30			
Vendredi – 17h30-19h00 - Centre Alfred de Vigny** Voisins Tarif du cours à l'année (hors vacances scolaires)	220 *	187€ *	176 € *
<p>Tarif réduit (1) : Tarif "Fidélité" si vous avez adhéré l'année précédente à l'Atelier du Qi Gong Vicinois : - 15 % sur le tarif général.</p> <p>Tarif réduit (2) : retraités, demandeurs d'emploi ou inscription à 2 cours ou plus à l'année : - 20 % sur le tarif général</p> <p>*réductions non cumulables</p> <p>**Pour les activités se déroulant au Centre Alfred de Vigny : en plus de l'adhésion à l'AQGV, une adhésion annuelle au Centre de Vigny est obligatoire (26 Euros pour les Vicinois / 32 Euros hors commune – Possibilité d'une adhésion Famille). L'adhésion se fera par l'intermédiaire de nos professeurs.</p>			

Mode de règlement de l'adhésion annuelle (13 Euros) et des cours (ou ateliers ou stages) :

Règlement par virement

(RIB ci-dessous - 1 seul virement possible incluant les 13 Euros de cotisation + le tarif de votre cours ou atelier ou stage. Merci de préciser dans le libellé du virement votre prénom et votre nom et l'objet de votre virement)

Règlement par chèque(s) à l'ordre de « Atelier du Qi Gong Vicinois »

A donner au professeur lors du premier cours (ou lors du premier atelier ou stage) accompagné du bulletin d'inscription ou à envoyer à l'adresse de la secrétaire de l'association (sur demande).

*Pour les inscriptions aux cours à l'année, il est possible de payer en trois chèques (un par trimestre, les 3 chèques sont à remettre **avant le 10.10.2024**)*

Besoin d'une attestation d'inscription (pour CE ou autre...) ? OUI NON

Autorisation d'utiliser mon image pour publication éventuelle sur le site de l'association OUI NON

Certificat médical (Obligatoire seulement en cas de première adhésion à l'Association) OUI NON

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.